

Le Relecq-Kerhuon, le 24 décembre 2019,

Objet : Mutation du fonds FEE Modéré ISR

Madame, Monsieur,

Vous êtes porteur de part(s) du fonds commun de placement d'entreprise FEE Modéré ISR (code externe : 990000054509) géré par la société de gestion Federal Finance Gestion (la "**Société de Gestion**").

FEE Modéré ISR est un fonds dont l'objectif est de rechercher la valorisation à moyen terme du capital, avec une exposition modérée au risque actions européennes comprise entre 10% et 30% de l'actif net tout en respectant les critères de l'Investissement Socialement Responsable.

1. L'opération

Dans le cadre de la refonte de sa gamme de fonds d'épargne salariale, la Société de Gestion a décidé de procéder à la mutation du fonds commun de placement d'entreprise FEE Modéré ISR. Le Fonds deviendra un fonds nourricier (le « Fonds Nourricier ») du fonds Federal Opportunité Modéré ESG et prendra la dénomination de FEE Modéré ESG.

L'opération a reçu l'agrément de l'Autorité des Marchés Financiers en date du 23 décembre 2019 et prendra effet le 30 janvier 2020 (ci-après désignée la "**Date d'Effet**") sur la valeur liquidative du 30 janvier 2020.

Si cette opération ne vous convient pas, nous vous rappelons que vous avez la possibilité de demander le rachat sans frais des parts disponibles. Vous pouvez également bénéficier d'un arbitrage gratuit vers un autre fonds accessible dans le cadre de votre plan d'épargne salariale.

2. Les modifications entraînées par l'opération

- **Le profil de risque**

Modification du profil rendement / risque : OUI

Augmentation du profil rendement / risque : OUI

Le rendement/risque est augmenté en raison d'un plus fort investissement potentiel dans des titres spéculatifs (70% contre 10% avant la mutation) et d'une exposition plus importante aux pays émergents (15% contre 0% auparavant)

- **Augmentation des frais : NON** (une part ES du fonds maître, dédiée aux fonds d'épargne salariale de Federal Finance Gestion sera créée en date du 16 janvier 2020 afin de ne pas augmenter le niveau de frais)

Vous trouverez, ci-après un tableau comparatif des éléments modifiés :

	Avant	Après
Dénomination	FEE Modéré ISR	FEE Modéré ESG
Société de gestion	Federal Finance Gestion	
Dépositaire et Conservateur	CACEIS Bank	
Déléataire de la gestion comptable	CACEIS Fund Administration	
Déléataire de la gestion administrative	Federal Finance	
Objectif de gestion	Son objectif est de rechercher la	FEE Modéré ESG est un fonds

FEDERAL FINANCE GESTION

1, allée Louis Lichou – BP 97 – 29802 Brest Cedex 9 – Tél 09 69 32 88 32 – Fax 02 98 00 28 59 – www.federal-finance-gestion.fr
Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 6 500 000 € - SIREN 378 135 610 RCS Brest
Agrément de l'Autorité des Marchés Financiers – N° GP 04/006 du 22/03/2004 – TVA : FR 87 378 135 610.

	<p>valorisation à moyen terme du capital, avec une exposition modérée au risque actions européennes comprise entre 10% et 30% de l'actif net tout en respectant les critères de l'Investissement Socialement Responsable.</p>	<p>nourricier du fonds Federal Opportunité Modéré ESG. Un fonds nourricier est un OPC investi dans un seul autre OPC qui prend alors la qualification de fonds maître.</p> <p>Son objectif est identique à celui de son maître : obtenir, sur la période de placement recommandée une performance supérieure à celle de son indicateur de référence à travers la gestion dynamique d'un portefeuille investi en parts et/ou actions d'OPCVM et/ou de FIA (FIA respectant les critères fixés par le Code Monétaire et Financier: 30% maximum de l'actif net). La performance du fonds nourricier pourra être inférieure à celle du maître en raison de ses propres frais.</p>
<p>Stratégie d'investissement</p>	<p>La stratégie d'investissement du fonds consiste à investir dans les titres et instruments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les actions européennes entre 10 et 30% de l'actif net - Les titres de créances négociables et instruments du marché monétaire sans contrainte de notation. Ces investissements concerneront des pays de l'OCDE, de signature d'Etat ou privé. La fourchette de sensibilité aux taux d'intérêt à l'intérieur de laquelle cette poche d'actifs est gérée est comprise entre -2 et +6. - Les parts ou actions d'organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPC) de toute classification. Les OPC monétaires et obligataires pourront représenter jusqu'à 90 % de l'actif net. <p>Le fonds pourra également intervenir sur les marchés dérivés listés et/ou de gré à gré en couverture et/ou en exposition sur les marchés d'actions et de taux.</p> <p>L'exposition globale aux marchés de taux en résultant sera comprise entre 0% et 90% maximum et celle aux marchés actions se situera entre 10% et 30% de l'actif net.</p> <p>Les OPC monétaires et obligataires pourront représenter jusqu'à 90 % de l'actif net. Les OPC investis en titres « High Yield » ne dépasseront pas 10 % de l'actif net.</p> <p>L'analyse extra-financière suivante est réalisée en amont du processus de sélection de l'ensemble des titres vifs en portefeuille :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un premier filtre vise à sélectionner les valeurs qui ont les meilleures notes environnementales, sociales et de gouvernance (ESG). Cette approche (« Best In Class ») n'exclut, a priori, aucun secteur. Des critères sont retenus pour l'analyse de chacun de ces domaines. Exemples de critères de gouvernance : équité de traitement des parties prenantes et respect des actionnaires minoritaires etc. Exemple de critères environnementaux : évaluation de la consommation énergétique, de la gestion des déchets etc. Exemples de critères sociaux : investissement en capital humain, protection des collaborateurs etc. Au sein de chaque secteur, les émetteurs sont ventilés sur une échelle allant de A à E, la note A 	<p>La stratégie d'investissement consiste, dans le cadre d'une gestion diversifiée en termes de classes d'actifs, à être investi en parts et/ou actions d'OPCVM et/ou de FIA (FIA : 30% maximum de l'actif net) de droit Européen à hauteur de 90% minimum de l'actif net.</p> <p>Les OPCVM et/ou les FIA sélectionnés seront des OPCVM et/ou des FIA de sociétés de gestion externes et des OPCVM et/ou des FIA de la gamme de Federal Finance Gestion ou d'une société liée.</p> <p>L'actif net sera investi à hauteur de 70% minimum dans des OPCVM et/ou des FIA mixtes obligataires, monétaires, monétaires court terme et/ou dont l'actif est exposé tant en actions qu'en obligations n'ayant pas de contraintes en termes géographiques et de notation (dont des titres à caractère spéculatif).</p> <p>Les OPCVM et/ou les FIA sélectionnés pourront être des OPCVM et/ou des FIA actions investis sur les marchés européens, à hauteur de 30 % maximum de l'actif net.</p> <p>Le FCP pourra aussi sélectionner des OPCVM et/ou des FIA investis sur les pays émergents dans la limite de 15% de son actif net.</p> <p>Le processus d'investissement en OPCVM et/ou en FIA comprend plusieurs étapes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Détermination de la répartition entre les principales classes d'actifs. - Etape de sélection basée sur des critères quantitatifs (performance, volatilité, tracking error, ratio de Sharpe, ratio d'information) et qualitatifs (audit du process de gestion). - Etape de construction du portefeuille. <p>Le fonds a vocation à intégrer les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (dits "ESG") dans sa gestion.</p> <p>Ainsi, le fonds est constitué pour au moins 90% de son actif :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de parts d'OPCVM ayant reçu un label d'investissement responsable reconnu par les pouvoirs publiques de leurs pays de domiciliation (tel que, par exemple, le label ISR en France, le label Luxflag au Luxembourg) - ou, à défaut, de fonds présentant une qualité d'intégration des enjeux ESG satisfaisante. <p>Dans ce dernier cas, la société de</p>

FEDERAL FINANCE GESTION

1, allée Louis Lichou – BP 97 – 29802 Brest Cedex 9 – Tél 09 69 32 88 32 – Fax 02 98 00 28 59 – www.federal-finance-gestion.fr
 Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 6 500 000 € - SIREN 378 135 610 RCS Brest
 Agrément de l'Autorité des Marchés Financiers – N° GP 04/006 du 22/03/2004 – TVA : FR 87 378 135 610.

	<p>étant attribuée aux meilleurs et la note E aux moins bons. Les émetteurs notés E sont exclus. Cette approche aboutit ainsi à l'exclusion d'environ 40% des entreprises de l'univers d'investissement.</p> <p>- Un second filtre vise à exclure les valeurs impliquées dans les activités liées aux mines antipersonnel et/ou armes à sous-munitions comme l'impose la réglementation au-delà même des seuls fonds ISR et les valeurs qui enfreignent de manière avérée les normes internationales du Pacte Mondial des Nations Unies. Par exemple, conformément à l'un de ces critères, les entreprises sont invitées à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'homme. Un autre critère vise à inviter les entreprises à appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant à l'environnement.</p> <p>Concernant la sélection des Etats (pouvant représenter jusqu'à 70 % de l'actif net du fonds), deux filtres sont également appliqués : (i) un filtre équivalent au premier filtre décrit ci-dessus mais prenant en compte des critères ESG applicables aux Etats (ex : gestion de l'eau, système de santé et liberté de la presse) ; (ii) un filtre responsable exclut les Etats ne garantissant pas une performance minimale sur chacune des six thématiques suivantes : indice de gouvernance, régimes autoritaires, pays en situation de conflits, indice de corruption, paradis fiscaux selon l'Etat français, droits humains et travail des enfants. Le niveau de chacun de ces seuils est calculé de façon à exclure de l'univers d'investissement tout Etat qui sous-performe de façon significative la moyenne l'univers étudié.</p> <p>Concernant l'analyse extra-financière des OPC sélectionnés, la société de gestion réalise une analyse des processus de gestion ISR des fonds afin de voir s'ils appliquent les mêmes contraintes que celles décrites précédemment. Pour les fonds externes qui ne sont pas gérés par FFG, FFG cherchera à sélectionner des véhicules dont les contraintes ISR se rapprochent des contraintes décrites ci-dessus. Cette analyse est réalisée avant l'investissement et mise à jour périodiquement.</p> <p>L'attention de l'investisseur est par conséquent attirée sur le fait qu'en dépit des mesures de vigilance prises par la société de gestion, des disparités d'approche sur l'ISR peuvent exister entre celle retenue par Federal Finance Gestion (tel que décrite pour la sélection des titres vifs) et celle adoptée par la société de gestion gérant les OPC externes sélectionnés.</p>	<p>gestion effectuera les études spécifiques des fonds sous-jacents afin de s'assurer notamment que ces derniers disposent de contraintes de gestion ESG suffisantes, allant en tout état de cause au-delà des exclusions légales (telles par exemple de l'exclusion des entreprises impliquées dans la fabrication de mines anti-personnel ou bombes à sous-munitions).</p> <p>Afin de garantir dans le temps la qualité des investissements réalisés, une revue a minima annuelle des fonds sous-jacents portant sur les enjeux ESG sera réalisée.</p> <p>Afin d'être plus réactif face à la volatilité des marchés, le fonds pourra avoir recours, dans la limite d'une fois l'actif net et sans recherche de surexposition, à des instruments dérivés sur actions, taux et devises, sur les marchés réglementés, organisés ou de gré à gré, de manière à exposer ou couvrir le portefeuille. Par ailleurs, à titre accessoire et en vue de profiter d'opportunité de marché, le fonds pourra également avoir recours à l'utilisation d'instruments dérivés sur actions, taux et devises (ex. : stratégie de gestion des courbes de taux, positions de change à terme sur devise...).</p>
Durée de placement recommandée	3 ans	2 ans

3. Les éléments à ne pas oublier

Nous vous rappelons la nécessité et l'importance de prendre connaissance du document d'information clé pour l'investisseur (DICI) du Fond. Le DICI et le Prospectus sont disponibles auprès de la Société de

FEDERAL FINANCE GESTION

1, allée Louis Lichou – BP 97 – 29802 Brest Cedex 9 – Tél 09 69 32 88 32 – Fax 02 98 00 28 59 – www.federal-finance-gestion.fr
 Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 6 500 000 € - SIREN 378 135 610 RCS Brest
 Agrément de l'Autorité des Marchés Financiers – N° GP 04/006 du 22/03/2004 – TVA : FR 87 378 135 610.

Gestion, sur simple demande écrite à Federal Finance Gestion, 1 allée Louis Lichou - 29 480 Le Relecq-Kerhuon ou à l'adresse électronique suivante : contact@federal-finance.fr.

A la suite des modifications opérées, deux options vous sont offertes :

- les modifications vous conviennent : aucune action n'est attendue de votre part
- les modifications ne vous conviennent pas : vous avez la possibilité de sortir sans frais

Nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et vous prions de croire, Madame, Monsieur, en l'expression de nos sentiments distingués.



Alain GUELENNOC
Directeur Général

FEDERAL FINANCE GESTION

1, allée Louis Lichou – BP 97 – 29802 Brest Cedex 9 – Tél 09 69 32 88 32 – Fax 02 98 00 28 59 – www.federal-finance-gestion.fr
Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 6 500 000 € - SIREN 378 135 610 RCS Brest
Agrément de l'Autorité des Marchés Financiers – N° GP 04/006 du 22/03/2004 – TVA : FR 87 378 135 610.